

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

V oici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 2 Décembre dernier.

I - COMPETENCE EAU ASSAINISSEMENT

Présentation par les services de la C.C.B.E. de l'étude sur le transfert de compétence « eau - assainissement »

Cette étude engagée en 2007 a été réactualisée en 2011 et doit aboutir prochainement à une prise de décision par le conseil communautaire.

Une première phase a permis d'établir l'état des lieux techniques, la seconde a porté sur les impacts du transfert de compétence avec les enjeux à la fois techniques et financiers. Des prospectives financières ont été faites **sans** transfert et **avec** transfert de compétence. Les conclusions de l'étude indiquent que

- Cette prise de compétence est incontournable aux regards des difficultés financières auxquelles devraient faire face sans ce transfert les collectivités actuellement compétentes.
- Le double transfert est nécessaire pour une meilleure mutualisation des services et une meilleure compétitivité.
- Pour le transfert de la compétence eau, seul le réseau géré par le SMEAHB serait concerné.
- La situation après transfert se révèlera toutefois délicate tant sur le plan financier que pour l'organisation des services.

Un éclairage est apporté sur les **enjeux techniques pour la Commune de CHABONS** :

- pour la distribution publique de l'eau potable : Rien à signaler pour les captages ; il n'y a pas de projet majeur en matière de réseau.

- Pour l'assainissement des eaux usées : Le réseau est saturé ; en l'état actuel la commune ne peut plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisme. Un schéma directeur est en cours qui définira les investissements nécessaires dont le coût n'a donc pu être pris en compte dans la prospective financière.

Les élus de la commune s'interrogent sur l'opportunité de ce nouveau transfert de compétence alors que CHABONS a déjà transféré cette double compétence au SMEAHB. Ils souhaiteraient également connaître l'impact de leur choix sur le calendrier des investissements indispensables en matière d'assainissement des eaux usées.

II - FINANCES

2.1 Décisions modificatives budgétaires n°3

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges de personnel + 14 000 €

Recettes

Remboursement salaire + 1 340 €

Impôt et taxe + 12 660 €

14 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Logiciels - travaux la cure - 14 220 €

Matériel informatique + 3 020 €

- 11 200 €

Recettes

Taxe locale d'équipement + 38 800 €

Subvention école - 50 000 €

- 11 200 €

Adoptée à l'unanimité

Infos Municipales

2.2 Complément exceptionnel rémunération fin d'année

Un complément exceptionnel de rémunération est attribué chaque année au personnel communal sur la base d'un salaire brut mensuel (au prorata s'il y a eu absence supérieure à 20 jours consécutifs dans l'année).

Depuis 2009 une nouvelle disposition a intégré l'attribution de la prime à tout agent ayant fait partie des effectifs pendant au moins 2 mois dans l'année.

Les calculs ont été effectués sur ces bases et il convient d'autoriser le versement à chaque agent.

Adoptée à l'unanimité.

III - GESTION PERSONNEL

3.1 Compte rendu commission école organisation service cantine

La commission école s'est réunie dernièrement pour étudier les modalités de remplacement des deux prochains départs de personnel du service cantine. L'option est de redéployer ce temps de travail sur des agents déjà agents communaux à temps non complet et qui souhaitent augmenter leur temps de travail. Les modalités de redéploiement seront échelonnées dans le temps compte tenu de la perturbation du service cantine sur la fin des travaux de l'extension de l'école.

3.2 Augmentation temps travail CDD agent non titulaire non permanent service cantine

L'assemblée a autorisé le recrutement d'agents contractuels à temps non complet pour assurer les services de cantine et de garderie scolaire du 5/9/2011 au 2/7/2012.

Il convient d'augmenter un agent passant de

9 h 30 à 17 h 30 par semaine scolaire à compter du 1/1/2012.

Adoptée à l'unanimité.

IV - INTERCOMMUNALITE

4.1 Désignation des commissaires de la C.I.I.D. (commission intercommunale des impôts directs)

Une nouvelle réglementation impose la création d'une commission intercommunale des impôts directs qui doit être composée de 11 membres : le Président de la communauté de communes et 10 commissaires désignés par la direction des finances publiques sur proposition des Communes membres de la C.C.B.E.

Pour Chabons la liste doit comprendre 4 noms : 2 titulaires et 2 suppléants. La proposition est la suivante :

- **titulaires :**
BARBIER Jean-Claude
MORESTIN-CADET Gérard

- **suppléants :**
BONIN Pierre
BOZON Pierre,

Adoptée à l'unanimité.

4.2 PLH 2012 -2017 sites fonciers à enjeux

La C.C.B.E. vient d'adresser un courrier relatif à la définition du programme d'actions du nouveau PLH ; il convient de repérer les sites à enjeux. Il est donc demandé à chaque commune d'indiquer sur son territoire les sites pouvant relever d'une urbanisation préférentielle compte tenu de leur proximité aux services, transports et équipements. Les réponses sont à rendre avant le 10 janvier 2012. Ce point est à l'ordre du jour de la Commission urbanisme du 7 décembre. Elle rendra compte de sa réponse à la C.C.B.E. au conseil municipal de janvier.

Infos Municipales

4. 3 Rapport annuel 2010 du service public d'élimination des Ordures Ménagères et du SICTOM de la Bièvre

Présentation par le 1^{er} adjoint des rapports annuels 2010 sur la gestion des déchets de la C.C.B.E. (Communauté de Communes de Bièvre-Est) et du SICTOM de la Bièvre.

A cette occasion, il fait un rappel synthétique sur l'organisation des différents services :

- Ordures ménagères : la collecte est assurée par la C.C.B.E. et le traitement par le SICTOM de la Bièvre. Les ordures sont transportées au centre d'enfouissement de Penol.

- Points d'apport volontaire :

. l'enlèvement et le traitement des verres sont assurés par une société privée.

. l'enlèvement des journaux est effectué par la C.C.B.E. et l'emballage au centre de tri de Penol.

. l'enlèvement des creux (benne jaune) est réalisé par la C.C.B.E. ; ils sont traités au centre de tri de Penol.

- Déchèteries : elles sont gérées par la CCBE

V - QUESTIONS DIVERSES

5.1 Intercommunalité

La CCBE va procéder prochainement au recrutement d'une nouvelle directrice pour le périscolaire de Chabons. L'actuelle directrice remplaçante devrait voir tout son temps de travail affecté au centre de loisirs.

5.2 Urbanisme

Une réunion est prévue avec la commission urbanisme et le pétitionnaire d'une construction non autorisée.

5.3 La Poste

Le maire indique avoir été contacté par la directrice départementale de la Poste qui lui a annoncé surseoir pour 2012 à la décision de fermeture du bureau de poste, tout en envisageant cependant une réduction des horaires d'ouverture au public.

5.4 Cinéma itinérant

La communauté de communes de Bièvre-Est assure la coordination et la communication de cette nouvelle animation que Chabons recevra plusieurs fois dans l'année.

Prochaine Réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

**Vendredi 13 Janvier 2012
à 20 H 30**

en Mairie
Salle du Conseil Municipal



Bibliothèque Municipale

Les bénévoles de la bibliothèque municipale vous attendent et seront heureux de vous accueillir lors de votre prochaine visite.

Horaires d'ouverture au public

7, rue de l'église (Mairie)

Mardi de 16 H 00 à 18 H 30

Samedi de 14 H 00 à 16 H 00



C'est près de 6 000 livres et une discothèque d'environ 200 CD qui sont mis à votre disposition.

Informez-vous sur l'actualité de Chabons



Informez-vous sur l'actualité de la commune en vous abonnant à la lettre d'information !

Pour vous abonner, allez sur le site www.chabons.fr, puis sur la rubrique « vous abonner à notre lettre d'info », puis saisissez votre adresse mail.

Une demande de confirmation vous sera adressée par courrier électronique.